Cfdt: BPCE CAISSE D'EPARGNE

le 25 mai 2016

LE CHANTIER DE RENOVATION DES CLASSIFICATIONS EST OUVERT

Le système de classification des caisses d'épargne est en chantier.
Trois séances de négociation se sont déroulées lors des commissions paritaires nationales des 12 avril, 11 et 24 mai.
Après ces 3 réunions, on peut dire que le constat de faiblesse de notre classification actuelle datant de 2003 est largement partagé. Son remplacement par un nouveau système largement inspiré de l'AFB, semble admis par une majorité des partenaires, employeurs et syndicats. En revanche, c'est la translation équitable pour chacun entre les deux systèmes qui risque d'être difficile.

NOTRE CLASSIFICATION DE 2003 : UN SYSTEME BLOQUANT

La CFDT, non signataire de la classification de 2003, demande depuis de nombreuses années sa révision et notamment l'introduction de « paliers » de progression dans un même emploi.
En effet, l'une des particularités de notre système est qu'à chaque emploi correspond un niveau de classification.
Cela signifie qu'il n'y a pas d'évolution possible sans changement d'emploi.
C'est pourquoi 68 % des effectifs sont concentrés sur 3 niveaux : T3, TM4, TM5, alors que la classification en compte 10.
La classification TM4 représente un tiers des effectifs.
Pour les cadres, 60 % d'entre eux sont massés sur la CM6.
Face à ce dispositif rigide et peu lisible, la presque totalité des partenaires sociaux de la branche sont aujourd'hui d'accord pour faire évoluer le système.

VERS LE MODELE AFB

Une fois le constat posé, la DRH de BPCE nous propose un système calqué sur celui de l'AFB qui comprend 11 niveaux de A à K.
7 niveaux pour les non-cadres : A à G et 4 niveaux pour les cadres : H à K.
À chaque métier repère, est associé une plage de classification. Exemples :

- Chargé clientèle particulier de C à G
- Chargé clientèle pro de E à I
- Responsable / animateur d'unité commerciale de F à K
- Contrôleur de gestion de F à K
- Gestionnaire administratif de C à H

La possibilité de passer cadre sans changer d'emploi existe pour 21 des 26 métiers. C'est impossible en Caisse d'Épargne avec le système actuel.
Comme dans toute classification, c'est l'employeur qui « place » les salariés tout au long de leur carrière sur la grille de classification.

../..

LES POINTS EN DISCUSSIONS

Pour la CFDT, ce système de classification correspond à notre principale demande : l'évolution dans l'emploi. En outre, il nous rapproche du système AFB et Banque Populaire. Cela devrait faciliter les mobilités dans le groupe ou interbanques. Néanmoins, certains points nécessiteront négociation et éclaircissements.

La CFDT demande :

- un seuil de classification minimum pour les titulaires de certains diplômes bancaires. (ex : BTS banque particulier = niveau D minimum) comme à l'AFB,
- la mise en place d'un tableau de translation des 33 métiers repères Caisse d'épargne vers les 26 métiers AFB,
- un salaire minima, que nous souhaitons négocier, correspondant à chaque niveau de classification (révision de l'accord de NAO de 2007),
- une augmentation égale au différentiel intégral entre les minimas des 2 niveaux en cas de passage à la classification supérieure (exemple : passage de D à E) (révision de l'accord de 2004 sur les carrières),
- la mise en place, dans chaque entreprise, d'une commission de recours.

Correspondance entre l'ancienne et la nouvelle grille :

BPCE propose de procéder à la bascule entre l'ancienne et la nouvelle grille en une fois (1er janvier 2017) en positionnant tous les emplois d'une même catégorie (exemple les chargés de clientèle particuliers) sur un même niveau de classification (en l'occurrence E), quel que soit l'expérience, l'ancienneté. À la demande des organisations syndicales, ce point devrait évoluer lors des prochaines négociations

Il est à rappeler qu'il s'agit d'une révision des classifications et non d'une reclassification.
A priori, selon BPCE, celle-ci se fera à coût égal, sans augmentation de la masse salariale.

Si le système global proposé montre quelques avantages,
de nombreuses questions restent à régler

Vous pouvez faire confiance à la CFDT
pour défendre au mieux vos intérêts lors de ces négociations

N'hésitez pas à contacter les Délégués CFDT de votre entreprise
pour leur faire part de vos questions, suggestions, remarques

PROCHAINE NEGOCIATION LE 21 JUIN

Délégation nationale CFDT Branche CEP
27/29 rue de la Tombe Issoire 75014 PARIS
Vos Délégués Syndicaux Nationaux :
Robert EON 06 86 35 23 19 – Jean-Pierre JANAUDY 06 08 31 86 29